



CX 4/10

CL 2011/23-FL
novembre 2011

AUX: Services centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 6 de la Procédure sur le Projet de Définition des Valeurs Nutritionnelles de Référence (à inclure dans les Directives sur L'étiquetage Nutritionnel (CAC/GL 2-1985))**

DATE LIMITE: 31 janvier 2012

OBSERVATIONS: À adresser à: codex_canada@hc-sc.gc.ca Avec copie au: codex@fao.org

Codex Contact Point for Canada, Food
Directorate, Health Canada, 200 Tunney's
Pasture Driveway, Bldg. No. 7, Room 2395,
Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0L2, Canada,
Fax +1.613.941.3537,
E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca

Secrétariat,
Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

CCFL39 a avancé à l'étape 5 de la Procédure l'avant-projet de de Définition des Valeurs Nutritionnelles de Référence (à inclure dans les Directives sur L'étiquetage Nutritionnel (CAC/GL 2-1985)).

CAC34 (juillet 2011) a adopté l'avant-projet de Définition à l'étape 5 et l'a avancée à l'étape 6. Elle sera examinée à l'étape 7 par CCFL40, qui se déroulera à Ottawa, Canada, du 14 au 18 mai 2012.

Projet de Définition des Valeurs Nutritionnelles de Référence (à inclure dans les Directives sur L'étiquetage Nutritionnel (CAC/GL 2-1985)) (REP 11/FL Annexe IV)

« Les Valeurs Nutritionnelles de Référence sont un ensemble de valeurs numériques qui sont fondées sur des données scientifiques et établies aux fins d'étiquetage nutritionnel et d'utilisation des allégations indiquées. Les VNR sont fondées sur les teneurs en éléments nutritifs associées aux besoins en ces éléments ou à la réduction du risque de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. »

DEMANDE D'OBSERVATIONS

Il est demandé par la présente de faire des observations à l'étape 6 sur le projet de définition ci-dessus.

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant présenter des observations sont invités à le faire **avant le 31 janvier 2012**.